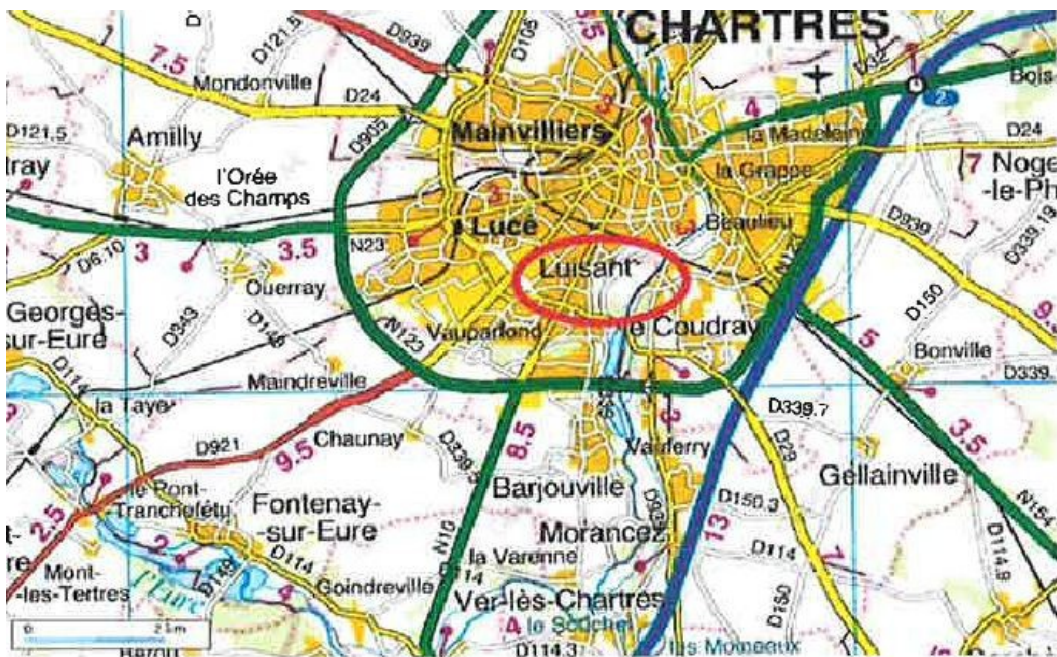


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Biodiversité	Chartres Métropole	Référence : 28_B_03	Date : Janvier 2013

## Plan de gestion d'un Espace Naturel Sensible en milieu urbain Les prairies de Luisant (28),



Source : inspiré du site internet Géoportail

<b>Historique/Contexte</b>	<p>La vallée de l'Eure, entre St-Georges sur Eure et Chartres a été désignée par les élus du Conseil Général d'Eure et Loir comme potentiel Espace Naturel Sensible.</p> <p>Dans le cadre de son plan vert, Chartres Métropole est propriétaire de la prairie de Luisant depuis 1999. Cet espace naturel rentre dans l'ENS précité.</p> <p>Cet espace de 18 hectares est également inscrit à Natura 2000.</p> <p>Les milieux naturels présents sont des prairies traversées par l'Eure, dans lesquelles on trouve un réseau de fossés, des alignements de saules têtards et des prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-broyées tardivement (octobre)</li> <li>-pâturées par les chevaux</li> <li>-humides en développement naturel</li> </ul> <p>La propriété abrite une ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches avec une « dimension écosystémique fonctionnelle »</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-2003 : adoption d'un plan vert dont les objectifs sont de « préserver et mettre en valeur les espaces verts de l'agglomération et permettre l'accès à tous les publics »</li> <li>-2007 : création d'un cheminement piéton/vélo traversant les prairies de Luisant et qui permet d'assurer une continuité de déplacement doux.</li> <li>-2008 : désignation ENS par le CG 28 et réalisation d'une étude pour définir les enjeux de cet espace.</li> <li>- 2008 : création d'une frayère à brochets</li> <li>-2009 : élaboration d'un plan de gestion pour l'espace compris dans le territoire de Chartres Métropole pour une durée de 6 ans</li> <li>-juillet 2009 : inauguration d'une nouvelle portion piétonne et cyclable</li> </ul>
<b>Territoire</b>	Chartres Métropole
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chartres Métropole
<b>Maître d'œuvre</b>	<p>Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC) pour le plan de gestion</p> <p>Chartres Métropole pour les aménagements</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer et maintenir la fonctionnalité des zones humides à caractère inondable</li> <li>-Favoriser la naturalité des boisements alluviaux nécessaire aux espèces inféodées</li> <li>-Maintenir un maillage d'arbres têtards nécessaire au développement des coléoptères</li> <li>-Optimiser la gestion</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Installation de seuils sur certains fossés et reprofilage de berges</li> <li>-Exclusion de l'abreuvement des chevaux dans les fossés et mares</li> </ul>

# le Grenelle Environnement

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fauche tardive et broyage tardif des prairies à caractère inondable</li> <li>-Pâturage des prairies à caractère inondable</li> <li>-Fauche tardive des roselières</li> <li>-Élimination de la Renouée du Japon</li> <li>-Élimination des érables Negundo</li> <li>-Gestion du robinier faux-acacia</li> <li>-Piégeage du ragondin et rat musqué</li> <li>-Entretien des fossés</li> <li>-Entretien des ripisylves et haies de fossé</li> <li>-Évolution naturelle des boisements</li> <li>-Entretien et création d'alignements d'arbres têtards</li> <li>-Gestion du niveau d'eau de l'Eure pour la fonctionnalité de la frayère à brochets et suivi annuel de la frayère</li> <li>-Réalisation d'inventaires concernant les orthoptères et lépidoptères, l'avifaune, les amphibiens, les coléoptères saproxyliques, les chiroptères</li> </ul>
<b>Difficultés</b>	Quelques conflits avec les propriétaires de jardin attenant à la prairie
<b>Sensibilisation</b>	-Information des propriétaires des jardins sur les problèmes engendrés par la Renouée du Japon
<b>Coût de l'opération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 164 000,00 € pour les acquisitions ; les aménagements de la prairie de Luisant ont coûté de l'ordre de 200 000 €.</li> <li>▶ 11 km de cheminements de 2002 à 2010, principalement le long de l'Eure et traversant plusieurs communes : coût total de 6 647 448 € ttc</li> </ul>
<b>Subventions obtenues dans le cadre du plan vert.</b>	<p>Conseil Régional : 1 184 417,95 €</p> <p>Conseil Général : 158 848,75 €</p> <p>RSEIPC : 155 493,59 €</p> <p>Agence de L'Eau : 59 102,87 €</p> <p>Soit un total de 1 557 863,16 €</p>
<b>Dispositif-cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contrat d'agglomération</li> <li>-Contrat de développement urbain</li> <li>-Agenda 21 de Chartres Métropole</li> </ul>
<b>Finalités du développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</li> <li>-Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</li> <li>-Épanouissement de tous les êtres humains</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<p>Très bonne fréquentation des cheminements</p> <p>Retour de certaines espèces végétales et animales dans les prairies</p>
<b>Singularité</b>	ENS en milieu urbain

**Contacts**

Damien Bonnet, Chartres Métropole

**Rédacteur**

Correspondant Aménagement Durable  
Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre –  
Tél : 02 47 70 81 50